

Administration de Titres et Valeurs Mobilières



La cession de créance : Une approche **innovante** et **unique** de la gestion des créances commerciales impayées

Carnot Investissement développe depuis 1999, une approche **innovante** et **unique** de la gestion des créances commerciales impayées

ACHAT DE CRÉANCES ISOLÉES

Faute de pouvoir mutualiser le risque au sein d'un portefeuille, le prix de la créance est essentiellement indexé sur le résultat des poursuites pour les petits portefeuilles ou lorsque l'entreprise ne dispose que d'une ou quelques créances.

"Nous exerçons les poursuites à nos frais et risques "

> Vos attentes

- · Préserver vos droits
- · Pas de démarches judiciaires de votre part
- Ne pas impliquer votre entreprise dans des procédures coûteuses
- · Concourir au bon respect de la morale des affaires

> Nos engagements

- · Nous achetons votre créance impayée
- · Nous faisons effectuer les poursuites judiciaires
- Les frais sont assumés par Carnot Investissement même en cas de faillite du débiteur
- · Vous n'avez rien à verser

ACHAT DE PORTEFEUILLES DE CRÉANCES

Pour les portefeuilles au-delà de 50 créances

Cession à titre forfaitaire et définitif sur analyse de dossiers.

"Nous pouvons racheter tout ou partie de vos créances impayées"

Une démarche simple

Communication d'une balance

Evaluation du portefeuille et offre Proposition de convention de cession

Signature des dirigeants

Signification aux tiers cédés

> Vos attentes

- · Clarifier vos comptes
- · Faire exercer les diligences nécessaires

> Nos engagements

- · Notre accord peut porter sur l'ensemble du portefeuille
- · Nous prenons en charge l'exercice des poursuites judiciaires

CRÉATION D'UNE STRUCTURE DÉDIÉE

En fonction du volume traité et de l'intérêt de la société cédante, les portefeuilles peuvent être regroupés au sein d'une structure de défaisance dédiée dont Carnot Investissement assure la gestion.

VOS AVANTAGES

Efficacité des procédures et intérêt économique

L'entreprise cédante se préserve de la mise en œuvre des moyens financiers et humains nécessaires au traitement de ces impayés. Elle perçoit un montant net de frais. Elle n'est pas impliquée dans les procédures judiciaires lesquelles lui demeurent étrangères.

Sécurité fiscale du traitement de la créance

Les vérificateurs de l'administration appliquent plus ou moins strictement l'article 272-1 du C.G.I.

Pour que la TVA soit récupérée, il convient que le débiteur soit en Liquidation Judiciaire.

Pour que la créance soit passée en perte, il faut que la liquidation judiciaire soit clôturée pour insuffisance d'actif ou que l'irrécouvrabilité soit attestée soit par l'huissier instrumentaire d'une décision de justice soit par le mandataire commis par le Tribunal.

A défaut, l'administration est en droit de redresser l'entreprise nonobstant le fait que les sommes n'aient pas été reçues.

Les jurisprudences rendues en la matière sont d'une extrême sévérité.

(voir: CAA Versailles 05VE01706; CAA Nantes 95NT00673; CE 55934; CE 260401 etc)

Notons également que l'attestation d'irrécouvrabilité constatant l'échec des diligences d'un prestataire n'a que la valeur que le contrôleur fiscal voudra lui accorder.

La cession de créances permet de supprimer ce risque, celles-ci étant sorties définitivement du périmètre de l'entreprise.

En cas de fusion ou de scission d'entreprises, la cession de créances permet de supprimer, la gestion des reprises de provisions, les risques fiscaux qui y sont associés, et la remise en cause des parités de fusions.

Valorisation d'un actif déprécié en cas de cession de l'entreprise

La cession de créances permet au créancier de retirer un produit immédiat d'un actif souvent provisionné. En matière de transmission d'entreprises, la cession évite que le compte « clients douteux » ne vienne alourdir la garantie de passif et d'actif. La cession de l'entreprise s'en trouve simplifiée et sécurisée.

Effet de Window dressing

La présence d'un compte clients douteux est de nature à jeter un doute sur la qualité du papier ainsi que sur la fiabilité des prévisions de chiffre d'affaire. Le fait que la créance quitte le patrimoine de l'entreprise permet à celle-ci de ne plus afficher de créances douteuses obtenant ainsi un effet de window dressing.

Préserver son image et son réseau commercial

Il est souvent commercialement difficile d'intenter des actions en justice contre des entreprises clientes ou concurrentes. Par le transport de la créance, Carnot Investissement devient créancier poursuivant. Le créancier cédant perd ainsi toute responsabilité dans le choix et la conduite des poursuites.





Philippe Naudin Président

NOTRE VISION

« L'impunité des mauvais payeurs est intolérable. L'exercice de poursuites requiert des moyens financiers et humains dont l'entreprise n'a pas toujours la disponibilité.

Il était nécessaire d'offrir une solution alternative et efficace de traitement des créances impayées.

Précurseur sur le marché de la cession de créances commerciales, Carnot Investissement se développe depuis 10 ans grâce à sa réactivité et sa connaissance des circuits économiques. Son offre répond tant aux aspects financiers qu'aux risques fiscaux et commerciaux qui accompagnent cette problématique. Les collaborateurs de l'entreprise et moi-même sommes attentifs à vos demandes. N'hésitez pas à nous interroger. »

Une équipe de spécialistes pluridisciplinaire

Nous nous appuyons sur un réseau d'avocats et d'huissiers à la qualité éprouvée par des années de collaboration fructueuse. Notre équipe est composée de spécialistes dans différents domaines :

- · Experts en Management.
- Experts en Droit.
- Experts en Assurance.



ILS NOUS FONT CONFIANCE

Agronature, Animus, Air Transat, Cabinet Alain Charny, ADOS, AVP Broadact, ACTE, AOSTE Holding (Groupe Sara Lee), B.F.E.C, Bio Contrôle, Brodart et Taupin, Bussière Camedan, Imprimerie Bussière, California Jeans, CFCI, Climotel, Chevrillon Philippe Industries, ComputerLand France, Clausen & Bosse, C.T.P.94, Crédit Agricole Asset Management Real Estate, C.T.R.P, D.M.C Transat, H.C.S. Misco, Euridis, Experis, Elitis, E.P.L.S., Erival, Emmanuelle De, Eternis, Eversys, Imprimerie France Quercy, Firmin-Didot, Essor Optique, GIFEC, Gustave Gerster, GEMCO France, Groupe Heineken, Imprimerie Hérissey, Huhtamaki France, Info Elec, Ilgo, I.C.S.C, Mikros Image, Minoterie Matignon, Nova Régie, Nissim, Prodipeint Lesage, Proskill, Phone Valley, Plus gros le logo, Groupe Qualibris, Renault Trucks France, Renault Trucks Commercial Europe, Rubans de Normandie, Rungis Plus, Solea Vancances, SIPA, Sensormatic, S.R.B., S.F.T., Trianon Finance, Turquoise, Transpalux, Watwiller, Webdistrib...

LE RACHAT DE CRÉANCES

Typologie des créances rachetées

Les créances acquises sont des créances commerciales échues **supérieures à 3.000 €** sur des débiteurs dont le siège de l'activité est en France ou dans l'Union Européenne.

- ► Elles sont parfois anciennes souvent provisionnées et comptabilisées en compte 416 (Clients douteux).
- Elles peuvent provenir de tout secteur d'activité.
- ► Carnot Investissement est cessionnaire de nombreuses créances pour un total de plus de 11 millions d'euros notamment dans les domaines financiers, industriels, dans l'immobilier commercial et les services.
- ➤ Collectivement ou unitairement et dès 3.000 €, les créances peuvent représenter jusqu'à plusieurs millions d'euros.
- L'ancienneté des créances est très variable et peut être de quelques semaines à plusieurs années sans pouvoir naturellement excéder les limites de la prescription.
- Le créancier cédant doit pouvoir justifier de la réalité des droits cédés.



Chiffres clés du crédit interentreprises en France

560 milliards d' €uros

Le montant du crédit interentreprises en France (Source Observatoire des délais de paiement).

15 milliards d'€uros

Le montant annuel des impayés

2,4%

Le taux de créances impayées en France

59,1 jours

Le délai moyen

12,2 jours

Nombre de jours moyen de retard de paiement en France (vs 14 en Europe).

Retard > 30 jours

Le risque de défaillance est multiplié par 6

Retard > 69 jours

Le risque de défaillance est multiplié par 11.

25% des défaillances

(redressements ou liquidations judiciaires) sont imputables au défaut de paiement d'une ou plusieurs créances.



Administration de Titres et Valeurs Mobilières

NOS RÉFÉRENCES

"Nous avons trouvé en CARNOT INVESTISSEMENT le partenaire adapté au traitement de nos encours de provisions clients. Indépendamment des gains financiers, nous y avons gagné en efficacité."

Thierry DE BARDIES - Président Groupe QUALIBRIS

"Nous avons bâti avec CARNOT INVESTISSEMENT une relation de confiance, et nous nous félicitons de cette collaboration efficace."

Guy ZEKRI - Directeur Général SOLEA Vacances - Tour Opérateur

"Le dynamisme et la compétence de nos interlocuteurs nous donnent pleinement satisfaction."

Serge MARTINEAU - Crédit Manager VACANCES TRANSAT

"Efficacité et sécurité fiscale sont les meilleurs qualificatifs de l'offre proposée par CARNOT INVESTISSEMENT, que je recommande à mes clients pour optimiser et apurer leur poste de provisions clients."

Eric GUFFROY - Expert Comptable Cabinet CEFAC

CONTACT

Carnot Investissement

SA au capital de 40.000,00 € - RCS de Meaux 390.069.425 - 18, Cour de la Fontaine - 77600 BUSSY SAINT GEORGES Tel: + 33 1 64.66.41.03 / Fax: + 33 1 64.66.41.06 / Email: contact@carnot-invest.com / www.carnot-invest.com